

Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq Réunion du bureau du 28 novembre 2017 à 17h00 Compte-rendu

Membres du bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction	adresse mail
Président de la CSS	Jean-Pierre DUBREUIL (Pdt)	Maire de Lagor	jp-dubreuil@cc-lacqorthez.fr
collectivités territoriales	Jacques CLAVE	Maire de Mont	commont@cdg-64.fr
administrations	Michel GOURIOU	Directeur de cabinet du préfet	michel.gouriou@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
administrations	Thomas MARGUERON	ARS DD64	thomas.margueron@ars.sante.fr
exploitant	Jean-Claude LANSOU	Arkema Lacq/Mourenx	jean-claude.lansou@arkema.com
exploitant	Hervé JACQUES	TORAY CFE	herve.jacques@toray-cfe.com
personnes qualifiées	Laurence BOUHABEN	CCI Pau Béarn	l-bouhaben@pau.cci.fr
personnes qualifiées	Benoît de GUILLEBON	Association Pôle Environnement Sud Aquitaine	benoit.deguillebon@apesa.fr
riverains & associations	Xavier HACHE	ARSIL	xavetangie@yahoo.fr
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn	patrick.mauboules@wanadoo.fr
salariés	Jean Jacques LABARRERE	CHSCT Arkema Lacq/Mourenx	jeanjacques.labarrere@arkema.com
salariés	Jean Michel POUPON	CHSCT ALFI	jean-michel.poupon@airliquide.com
(invité), par téléphone	Marie GARIAZZO	IFOP	marie.gariazzo@ifop.com
(invité)	Christophe PERREY	Santé Publique France	christophe.perrey@santepubliquefrance.fr
(invité)	Sandrine COQUET	Santé Publique France	sandrine.coquet@ars.sante.fr
(invité)	Christophe BERTRAND	ARS DD64	christophe.bertrand@ars.sante.fr
(invité)	Céline CORDEBOEUF	CCLO	c-cordeboeuf@cc-lacqorthez.fr
secrétariat	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64	nordine.aitali@developpement-durable.gouv.fr

Excusés : M Patrice LAURENT (Maire de Mourenx) ; M Hervé BROUDER (Arkema Lacq/Mourenx) ; Patrice BERNOS (GIP CHEMPARC) ; M Jean-Marc GUILHEMPEY (TORAY CFE) ; M Bruno CAPBERN (CHSCT Yara)

Le Président ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour:

1. Adoption du compte-rendu du précédent bureau,
2. Restitution par l'IFOP (prestataire de Santé Publique France) des résultats de la phase terrain de l'étude de contexte local,
3. Préparation de l'ordre du jour de la réunion plénière du 20 décembre.

Préalablement à l'ouverture des travaux du bureau M le président donne la parole à M Mauboules qui fait remarquer que l'assiduité des membres du bureau est variable. M le président retient cette remarque afin qu'elle figure au compte rendu rappelant à tous les membres de la CSS et de son bureau l'importance de l'engagement de chacun à contribuer à la concertation.

1-Validation du projet de CR de la réunion de bureau du 22 juin 2017

Le projet de compte-rendu de la précédente réunion de bureau a préalablement été diffusé aux membres du bureau et n'a pas fait l'objet de remarque. Le compte-rendu est définitivement approuvé. Il sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture¹ avec les documents de travail utilisés pour cette réunion, ainsi que les conclusions de l'enquête téléphonique réalisée par l'ARS suite aux problèmes de nuisances autour de la plate forme de Lacq en 2015.

2. Restitution par l'IFOP des résultats de la phase terrain de l'étude de contexte local

Préalablement à l'exposé de détail fait par Mme Gariazzo (IFOP) des résultats de l'enquête, Mme Coquet rappelle en introduction l'objet de cette enquête qui fait partie des travaux actuellement menés par Santé Publique France. La mission confiée à l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique), a été de produire une analyse d'un matériau brut, issu de 39 entretiens, à partir duquel des recommandations et des orientations en matière de santé publique pourront être émises par Santé publique France. Une note finalisée sera produite par Santé Publique France, elle intégrera les données issues de la phase terrain et ses enseignements en matière de santé publique. C'est cette note qui constituera l'étude de contexte local.

Suite à l'exposé détaillé par Mme Gariazzo, M le président donne la parole aux membres du bureau. M Mauboulès fait remarquer que cette restitution de l'enquête de terrain est pleine de pudeur puisque les différents acteurs interrogés ne sont pas nommément désignés, il veut savoir qui a été interviewé.

Mme Gariazzo précise que la confidentialité est la base de ce type d'enquête, que certaines personnes ont contribué à cette enquête avec le désir de respecter leur anonymat et que ce rapport n'a pas vocation à devenir une tribune.

M Mauboulès pose également la question de l'intérêt de cette enquête considérant qu'elle aurait pu être économisée.

M Hache regrette que seulement 10 familles aient contribué à cette enquête.

M Poupon veut savoir si la CGT a été interrogée dans le cadre de cette enquête.

M Perrey rappelle que l'objectif de cette étude est d'identifier les interrogations et les attentes des différents acteurs du territoire en matière de lien entre santé et environnement autour des sites industriels de Lacq, et qu'elle permet de constater les différentes visions des acteurs.

Mme Gariazzo confirme que la CGT a bien fait partie du panel d'interview.

Mme Coquet rappelle que le panel comme la méthodologie ont été présentés lors des précédentes réunions de bureau, et que cette enquête n'avait pas vocation à recueillir tous les avis ni constituer un sondage.

M Poupon constate que les conclusions de l'enquête IFOP pourraient être orientées en fonction des questions posées et de la façon de mener les interviews. Il souhaite si possible prendre connaissance du guide de questionnement qui a été utilisé.

Mme Gariazzo confirme que les éléments supports de l'enquête pourront être communiqués.

M Mauboulès note que dans les avis recueillis par l'IFOP concernant les études épidémiologiques en cours, les acteurs considèrent qu'il sera extrêmement difficile de statuer clairement sur l'origine du problème, parce que de nombreux facteurs, notamment liés aux comportements des riverains (comme le tabagisme, etc.), peuvent entrer en ligne de compte. Il souhaite savoir quels acteurs soutiennent cette vision prospective des études, et considère que cette vision ne doit pas être utilisée pour annihiler la volonté d'aller au bout de la démarche d'analyse épidémiologique.

Mme Gariazzo rappelle la confidentialité des enquêtes et par conséquent ne pourra pas indiquer nommément qui a soutenu cet avis sur la difficulté à conclure. Elle indique cependant qu'il est important que tous les acteurs connaissent la diversité des avis exprimés par les autres acteurs.

M Perrey tire les conclusions et les points d'intérêt de cette d'enquête de terrain.

Certains symptômes rapportés pourront être intégrés à l'étude de morbidité (ex. : pathologies

¹ <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

thyroïdiennes). D'autres ne donnent pas forcément recours au système de soin (ex. : nausées, irritations) et pourraient être appréhendés à travers une étude de type « santé perçue ».

Mme Coquet confirme qu'à la vue des résultats de l'enquête, une étude de ce type « santé perçue » sera menée par Santé Publique France, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, à l'issue des travaux déjà engagés autour du bassin de Lacq.

Exemple est pris sur l'étude rendue publique récemment et menée autour du complexe industriel de Fos-Sur-Mer. M Mauboules souhaite savoir combien de temps est nécessaire à ce type d'étude. SpF précise que l'étude a nécessité 7 mois, qu'elle a impliqué 4 mois d'enquête de porte à porte à grande échelle (plus de 800 foyers interrogés). La communication vers la population, préalable à ce genre d'enquête participative apparaît comme un enjeu important pour le bon déroulement de ce type d'étude.

Mme Coquet revient également sur la méthodologie qui sera utilisée pour l'étude de morbidité. Elle rappelle qu'outre la revue bibliographique sur les effets sanitaires de la pollution industrielle autour des grands bassins industriels, une enquête auprès des professionnels de santé locaux a été réalisée. Parmi les médecins sollicités (dont 22 médecins généralistes, 6 pédiatres, 3 spécialistes), 13 ont accepté de participer et répondre à l'enquête (dont 9 médecins généralistes).

M Lassou souhaite savoir si la médecine du travail a été associée à cette enquête ou à celle menée par l'IFOP sur le contexte local. Concernant l'enquête menée par l'IFOP, la médecine du travail a bien fait partie des acteurs interrogés, cependant elle n'est pas représentée parmi les professionnels de santé ayant répondu à l'enquête de SpF pour l'étude de morbidité. Une relance sera effectuée.

M Mauboules regrette l'absence de registre de cancer en Béarn et s'interroge sur la qualité des données qui seront disponibles pour cette enquête de morbidité.

Mme Coquet confirme que s'il n'existe pas de registre pour l'adulte, il existe bien des données statistiques sur l'enfant et qu'elles seront utilisées, au même titre que les informations disponibles auprès des hôpitaux ou de l'assurance maladie.

Il est demandé à SpF de faire un point de calendrier sur l'ensemble des études annoncées, Mme Coquet détaille les prochaines échéances prévisionnelles pour ces études :

Étude	Étape	Échéance
Contexte local	Restitution finale	Mars 2018
Etude exploratoire morbidité	Résultats	Juin 2018
Etude mortalité	Protocole Résultats	Juin 2018 Décembre 2018

M Mauboules regrette que toutes ces études prennent du temps et selon lui il conviendrait d'en accélérer le rythme.

Mme Coquet est consciente que le temps nécessaire à ces études n'est pas toujours compatible avec les attentes des populations, mais compte tenu de la complexité de ces sujets le temps est aussi une nécessité de qualité.

3. Préparation de l'ordre du jour de la réunion plénière du 20 décembre,

Le secrétariat avait invité les membres de la CSS à proposer des sujets à l'ordre du jour de la plénière du 20 décembre. Aucune proposition n'a été formulée préalablement. En séance les propositions suivantes sont formulées :

M Hache, M Mauboules souhaitent que la question des nuisances autour de la plate forme Induslacq soit mise à l'ordre du jour. Le directeur de Cabinet du Préfet M Gouriou rappelle que ce point fera l'objet d'une réunion spécifique le 12 décembre présidée par M le préfet. M Mauboules émet le souhait que la SEPANSO soit également invitée à cette réunion.

Le bureau retient l'intérêt de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine plénière.

M Poupon propose au vu du champ d'intervention de la CSS rappelé dans son règlement que les points concernant les conséquences environnementales de la décision de Yara France d'arrêter les activités de son site de Pardies et l'organisation des industriels en matière de maîtrise des risques

soient présentés.

Le bureau retient l'intérêt de la proposition de M Poupon concernant l'arrêt des activités de Yara. Concernant la maîtrise des risques, M Aït Ali confirme qu'il s'agit d'une exigence réglementaire pour un établissement Seveso de rendre compte de sa démarche devant la CSS. Il est rappelé que lors de la précédente plénière Arkema Lacq/Mourenx et Toray avaient tous les deux détaillé leur organisation. Tous les exploitants SEVESO concernés par cette exigence ne pourront pas la satisfaire à la même plénière. M Aït Ali propose que la prochaine plénière soit l'occasion pour Arkema Mont de présenter son organisation en la matière. Le bureau de la CSS retient cette proposition.

M Mauboules souhaite que soit évoquée la question de la pollution des eaux souterraines du bassin en plénière. M le président considère que cette question est importante mais pense qu'elle doit faire l'objet d'une présentation et d'un échange préalable en bureau. M Aït Ali confirme qu'il peut être fait un inventaire des actions en matière de pollution des eaux souterraines lors d'un prochain bureau.

M Lansou propose que la prévision des arrêts réglementaires du printemps 2018 et qui concernent les plates formes de Lacq et de Mourenx soit présentée à la prochaine plénière. Cette proposition est acceptée par le bureau qui retient l'ordre du jour suivant pour la plénière du 20 décembre :

- point sur les nuisances autour de la plate-forme induslacq
- YARA à PARDIES - cessation d'activité
- ARKEMA à MONT - organisation de la gestion des risques accidentels
- Programme d'arrêt de la maintenance au printemps 2018 de la plate-forme induslacq et CHEM'POLE 64

oooo_-----oooo